

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 2 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

#### Présents :

Isabelle PERIGAULT, Isabelle GUYOT, David MATIAS, Nathalie DOUKHAN, Patrick CHEVRY, Raynal SOYEZ, Céline BOUTIGNY, Michel DA CRUZ, François BIDAULT, Enrico PIRES, Maryline COLAS, Floriane ROUSSELET, Stéphane AUVRAY.

#### Absents : Sandrine LEGRAND (pouvoir à M. Raynal SOYEZ)

Anna Maria SANTOS MARQUES (pouvoir à Mme Isabelle GUYOT)

#### Secrétaire de séance : Isabelle GUYOT

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

### AMENAGEMENTS SECURITAIRES DES RUES DES PEUPLIERS, de l'ECHELLE, de la CAUMONNERIE et de l'EGLISE - AVENANT N°1

Dans le cadre du marché notifié le 17/06/2020 :

- montant initial du marché : 257 820.72 € TTC
- montant de l'avenant n°1 : 39 427.20 € TTC
- nouveau montant du marché : 297 247.92 € TTC
- ce qui entraîne une augmentation de la masse des travaux à 15.3 %.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **acceptent** l'avenant n°1 au MAPA passé avec l'entreprise COLAS pour les aménagements supplémentaires sécuritaires des rues des Peupliers, de l'Echelle, de la Caumonnerie et de l'Eglise :

- Montant de l'avenant n°1 : 39 427,20 € TTC.

- **Autorisent** le Maire à signer cet avenant.

#### Demande de toutes subventions ETAT

##### **RENOVATION INTERIEUR ET EXTERIEUR DE L'EGLISE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de toutes subventions ETAT a pour objet la rénovation intérieur (sol et mur) et extérieur (façades) de l'église pour un montant global de travaux de 82 271 € H.T afin de préserver son patrimoine.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide** les travaux de rénovation intérieur (sol et mur) et extérieur (façades) de l'église.
- **approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 82 271.00 €
- **sollicite** l'aide financière de l'Etat à hauteur de 40 % pour un montant de 32 908.40 €
- **arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

Coût des travaux HT :	82 271.00 €
Subvention Etat 40 % :	32 908.40 €
Subvention Département (FER 2020) 40 % :	32 908.40 €

-----  
Reste à la charge de la commune : 32 908.40 €

#### Financement :

Fonds propres : 32 908.40 €

- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention,
- **Autorise** Mme PERIGAULT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

## **REMBOURSEMENT FRAIS RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE**

Dans le cadre des travaux de voirie, les deux propriétaires des parcelles A 103 et 104 sis rue des Peupliers ont souhaité réaliser le raccordement au réseau d'eau potable de leur parcelle actuellement terrain nu non construit au vu d'une future construction.

Il a été convenu entre la mairie et les propriétaires au vu des délais impartis que ces débours soient avancés par la commune pour un montant respectif de 1 613.96 € et que ces derniers remboursent la commune correspondant aux montants identiques.

- Vu la demande des propriétaires,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Accepte** le remboursement qui sera effectué par le biais d'un titre.

## **DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS**

Deux délégués (un élu et un agent) sont désignés au sein de chaque collectivité.

Les délégués locaux sont les représentants de chaque collectivité adhérente au sein du CNAS et constituent donc la base militante du CNAS.

- o Le délégué local des élus est désigné parmi les élus de la collectivité (élu pour 6 ans) ;
- o Le président organise comme bon lui semble la représentation du collège des agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Nathalie DOUKHAN déléguée locale du collège des élus.

Le collège des agents sera représenté par Mme PRIEUR Sylviane, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe du Syndicat des Ecoles.

## **TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2021, RUE DE LA CAUMONNERIE**

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

**Considérant** que la commune de LE PLESSIS FEU AUSSOUX est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue de la caumonnerie ;

Le montant des travaux estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 20 856 € TTC.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS).
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement et déplacement de 5 candélabres sur le réseau d'éclairage public de la rue de la caumonnerie.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécutoire.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

## **Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) DE YERRES-BREON**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de voter à main levée les désignations des membres suivants :

- Se présentent :
  - ❖ Titulaires : Isabelle PERIGAULT, Isabelle GUYOT
  - ❖ Suppléants : David MATIAS, Michel DA CRUZ
- Sont élus, à l'unanimité :

### **TITULAIRES**

- Isabelle PERIGAULT
- Isabelle GUYOT

### **SUPPLEANTS**

- David MATIAS
- Michel DA CRUZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.